



## Ordonnance de télécom CRTC 2025-249

Version PDF

Gatineau, le 23 septembre 2025

### **Cooptel, coop de télécommunication – Approbation d’une demande tarifaire**

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de réception de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Cooptel, coop de télécommunication	AMT 92 Tarif général – Retrait du service gestionnaire d’appels Cooptel	10 juin 2025	23 September 2025

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. La présente demande est liée à l’avis de modification tarifaire 86 de Cooptel, coop de télécommunication, que le Conseil a approuvé dans l’ordonnance de télécom 2020-148.

4. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général

#### **Documents connexes**

- *Cooptel – Approbation de demandes tarifaires*, Ordonnance de télécom CRTC 2020-148, 12 mai 2020